

Lettre d'information aux parents d'élèves 2020-202 des communes déléguées de Vire Normandie

Inscription et Facturation Services d'Accueil Périscolaire des Ecoles de Vire Normandie et Centres de Loisirs Communaux

Avant chaque rentrée scolaire, les familles doivent compléter le dossier unique d'inscription qui permet aux secrétariats des Mairies des communes déléguées de connaître les coordonnées des responsables légaux et des personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant après le dernier temps d'accueil périscolaire.

Ce dossier permet également l'inscription aux accueils périscolaires et aux accueils des centres de loisirs communaux.

La réservation préalable est la garantie pour les communes de maîtriser les présences des enfants selon les souhaits des familles et de disposer du personnel d'encadrement nécessaire.

## Tarifs uniques pour toutes les écoles de Vire Normandie

Une tarification unique modulée en fonction des revenus des familles a été mise en place depuis la rentrée de septembre 2019, comme cela était déjà le cas pour les centres de loisirs.

L'attestation CAF ou MSA indiquant votre quotient familial, ou votre numéro d'allocataire CAF, permettra

de définir le tarif des services d'accueil périscolaire de votre enfant.

Si vous ne l'avez pas fourni au secrétariat de votre Mairie avec le dossier d'inscription, les présences vous seront facturées à la tranche la plus élevée.

			Cantine	Centre de loisirs avec repas	Centre de loisirs sans repas
Quotient <600	0,70 €	1,00 €	2,80€	6,50€	4,50 €
601 < Q > 1200	0,80 €	1,10€	2,90€	7,00€	5,00 €
1201 < Q > 1500	0,90 €	1,20€	2,95 €	7,50€	5,50 €
Q > 1500	1,00€	1,30 €	3,00€	8,00€	6,00 €
Exceptionnel	1,50€	2,10 €	3,65€	-	-

# Comment sont facturés les services d'accueil périscolaire ?

Si vous cochez la case «Je connais déjà mon organisation pour l'année 2020-2021 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit» :

Le secrétariat de Mairie enregistrera, pour l'année scolaire, selon les jours indiqués, la présence de votre enfant à chaque service d'accueil périscolaire souhaité.

Afin d'éviter la facturation de services non utilisés, il convient d'apporter des modifications au planning pré-rempli, soit en vous connectant sur le Portail Famille ou auprès du secrétariat de Mairie en respectant les délais.

Ņ

Toute réservation non annulée sera facturée.

🔼 En cas d'absence pour maladie, une régularisation peut être apportée sur présentation d'un certificat médical.

Si vous cochez la case «J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le portail famille ou auprès du secrétariat de mairie» :

Il convient de réserver en respectant les délais, soit en vous connectant sur le Portail Famille ou auprès du secrétariat de Mairie de l'école de votre enfant.

Toute présence non réservée sera facturée au tarif «exceptionnel».





#### Délais de réservation et d'annulation

Les réservations et les annulations pour les différents services périscolaires se font jusqu'à 10h la veille pour le lendemain.

Pour le lundi, les réservations sont à effectuer avant 10h le vendredi dans la rubrique « Planning » du Portail Famille ou auprès du secrétariat de mairie (par téléphone, mail ou sur place).

RAPPEL: La présence d'un enfant non-inscrit à un service d'accueil périscolaire sera facturée au tarif « exceptionnel ».

#### Coupon d'urgence (hors centres de loisirs)

À titre exceptionnel, afin que votre enfant puisse être accueilli à un ou plusieurs services d'accueil périscolaire, passé le délai de réservation, il est demandé aux parents de remplir un coupon d'urgence.

Le coupon d'urgence est à remettre au personnel communal des écoles, au plus tard le matin même.



Ce document peut être téléchargé et imprimé sur la page d'accueil du Portail Famille ou être demandé au personnel communal des écoles.

Cette présence non réservée dans les délais sera facturée au tarif « exceptionnel ».

### Quelles sont les modalités de paiement ?

Le règlement des factures pourra être effectué auprès du secrétariat de mairie de l'école de votre enfant pour les accueils périscolaires et auprès du service Jeunesse pour les centres de loisirs :

- par prélèvement automatique,
- par chèque à l'ordre de la Régie Centrale de Vire Normandie,
- en espèces, ou par carte bancaire,
- en ligne sur le portail,
- avec les Pass Jeun's pour les centres de loisirs..

#### Contacts:

Pour les accueils périscolaires des communes de Vire Normandie

Vire Service enseignement Tél. N° vert gratuit 0 800 800 061

Vaudry Mairie Tél. 02.31.68.04.17

Roullours Mairie Tél. 02.31.68.06.04

St Germain de Tallevende Mairie Tél. 02.31.68.27.47

Maisoncelles La Jourdan - Truttemer Le Grand Tél. 02 31 66 90 44 Courriel : ecole.jacquesprevert@virenormandie.fr

Courriel: enseignement@virenormandie.fr

Courriel: mairie.vaudry@virenormandie.fr

Courriel: mairie.roullours@virenormandie.fr

Courriel: mairie.stgermaindetallevende@virenormandie.fr

Pour les centres de loisirs :

Service Jeunesse Tél. 02.31.66.66.48

Courriel: jeunesse@virenormandie.fr

Portail Famille: https://portailscolaire.virenormandie.fr

www.virenormandie.fr